

**La Région wallonne dénombre environ 3500 cimetières dont la gestion quotidienne est de la responsabilité des administrations communales.**

Les Villes et Communes, dans un souci de préservation de leur patrimoine funéraire, doivent respecter un certain nombre de règles. C'est pourquoi, une application informatique dédiée à la gestion des cimetières est un outil d'aide précieux et indispensable pour rencontrer les exigences du décret wallon sur les funérailles et les sépultures.

### 1. L'asbl Groupement d'Informations Géographiques

"Les Provinces de Namur, de Luxembourg et de Liège, amies des Communes" ont décidé de créer dans le cadre de leurs actions supracommunales avec l'Association des Provinces Wallonnes, l'association sans but lucratif du Groupement d'Informations Géographiques.

L'objectif de ce groupement est de proposer aux collectivités publiques locales adhérentes des outils cartographiques performants pour répondre à leurs besoins dans des domaines tels que l'aménagement du territoire et de l'environnement, la gestion des sépultures et des travaux, l'entretien des voiries, le tourisme, la mobilité, les services d'urgences.

### 2. La cartographie au service des cimetières

La Commune qui adhère à l'asbl du Groupement d'Informations Géographiques peut accéder au portail cartographique dédié à la gestion des cimetières qui dans un souci de cohérence fonctionne suivant le même principe que les applications "Matrice-cadastrale" et "Gestion des voiries communales".

L'application est accessible depuis une connexion sécurisée sur Internet.

Le stockage des données est réalisé sur les serveurs informatiques de l'asbl du Groupement d'Informations Géographiques.

Un avantage considérable pour les Villes et Communes qui choisissent cette solution car elles ne doivent plus se soucier de la maintenance de leur infrastructure informatique.



### 3. Une solution complète pour répondre aux exigences du décret wallon sur les funérailles et les sépultures

L'application se décompose en plusieurs volets interconnectés : une vue cartographique, des fenêtres de recherche, de résultat et d'édition.

La fenêtre cartographique permet de visualiser et d'éditer le cadastre du cimetière.

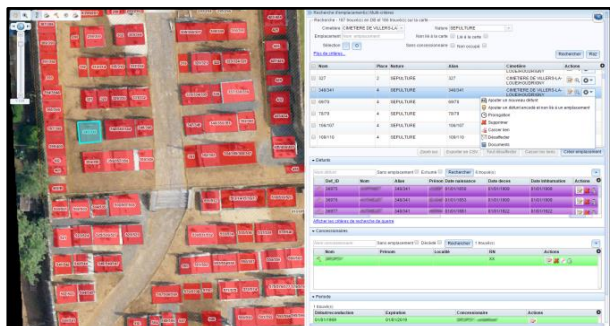
Celui-ci est composé d'allées, d'emplacements et des différents types de sépultures. Chaque parcelle est identifiée à l'aide d'une étiquette reprenant par exemple, le numéro et le nom de la concession.

Pour compléter l'information affichée, il est possible de superposer une vue aérienne levée à l'aide d'une caméra embarquée sur un drone.

Au départ d'un simple clic, l'opérateur peut identifier le détail du propriétaire d'une concession, les défunts inhumés, le type et

l'état de la sépulture ainsi que les échéances.

Ainsi, lorsqu'une concession arrive à terme, un publipostage peut être adressé aux concessionnaires concernés pour procéder à un éventuel renouvellement. En cas d'abrogation, une ou plusieurs sépultures sont déclassées dans un ossuaire. Toutes ces informations sont automatiquement consignées dans la base de données.



Le gestionnaire du cimetière dispose d'outils d'édition pour créer, supprimer et ajuster le contenu de la base de données afin d'y encoder toutes les informations requises.

Il peut aisément identifier des concessions vides et y joindre les coordonnées d'un nouveau concessionnaire lorsqu'une demande est introduite à l'administration communale.

L'outil permet de combiner plusieurs critères de recherches sur une sépulture, dans plusieurs cimetières simultanément, sur base d'une date de décès ou du nom d'un défunt. Il est même possible de visualiser l'ensemble des changements survenus sur un emplacement depuis sa création.

Ainsi, depuis le portail cartographique, l'administration communale peut répondre en quelques clics aux sollicitations des citoyens, par exemple pour retrouver la tombe où repose un défunt.

#### 4. Quels investissements ?

Préalablement à l'exploitation de l'outil, il est nécessaire d'alimenter la base de données. Si la Ville ou la Commune dispose déjà de l'information dans un format numérique, il faudra alors analyser la structure des données et procéder à leur incorporation

dans la nouvelle infrastructure, moyennant quelques manipulations informatiques.

Par contre, si les données sont stockées au format papier, alors il faudra effectuer un encodage manuel.

Les Communes peuvent faire appel aux services de la Province pour disposer d'un accompagnement lors de la mise en œuvre du projet. Ce travail fera l'objet d'un devis préalable, estimé en fonction des tâches à accomplir.

Ce projet requiert un investissement en temps qui est nécessaire à la mise en place du système informatique. Il suffira ensuite aux Communes adhérentes de le maintenir au jour le jour afin de conserver et de traiter en toute autonomie l'ensemble des aspects de l'administration des cimetières.

### 5. Convention

Pour disposer d'un service complet, personnalisé et à un prix très attractif, contactez-nous et vous serez informés des démarches nécessaires pour la mise en œuvre du projet.



#### Siège administratif :

Groupement d'informations Géographiques asbl  
Marloie - Rue du Carmel, 1  
6900 Marche-en-Famenne

#### Personnes de contact :

Philippe MAZUIS  
Mob. : +32 495/525.777

Province de Liège  
Michel MARECHAL  
Tel. : +32 42/794.869

Province de Namur  
Bruno VAN GEEL  
Tel. : +32 81/775.523

Province de Luxembourg  
Gérard MARCHANDISE  
Tél. : +32 63/212.803